



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°23/2023

Objet : Contrats d'entretien des radars pédagogiques.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la nécessité de maintenir dans un bon état de fonctionnement les cinq radars pédagogiques installés sur le territoire communal.

Considérant les propositions de contrats de la société ELAN CITE, 12 route de la Garenne - 44700 ORVAULT, pour l'entretien des cinq radars pédagogiques de la ville, pour un montant annuel de 199€ HT soit 238,80€ TTC par radar.

Considérant que la durée de chaque contrat est de 36 mois à compter de la date d'échéance du précédent contrat pour les trois radars installés en 2018 et à compter du lendemain de la fin de garantie initiale de 2 ans pour les deux radars installés en 2021.

DÉCIDE

- **de souscrire** les contrats d'entretien des radars pédagogiques avec la société ELAN CITE, 12 route de la Garenne - 44700 ORVAULT, pour une durée 36 mois et un montant annuel de 199€ HT soit 238,80€ TTC pour chaque radar.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 17 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230217-23-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Mise en ligne le 20 février 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,



Sébastien Poniatowski
Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr